



PECB Certified Lead Digitalization and Electronic Archiving Manager

Maîtriser un projet de digitalisation et de conservation/archivage de données numériques

Pourquoi devriez-vous y participer ?

Cette formation vous permet d'acquérir les éléments indispensables pour aborder, comprendre, gérer et réussir un projet de digitalisation et de conservation/archivage de données numériques, en particulier les techniques de sécurisation, la recherche et l'analyse des risques, l'identification des enjeux légaux et réglementaires, sans oublier les aspects contractuels et assuranciers. Un ensemble d'outils méthodologiques fait également partie des thèmes traités, permettant de réaliser efficacement la digitalisation de tout processus et de choisir une solution adaptée sans pour autant entrer dans le détail des technologies associées. Enfin sont proposés quelques axes de réflexions sur l'évolution du numérique et les nouvelles technologies à prendre en considération afin de poursuivre la démarche en vue d'instaurer une véritable gouvernance de l'information.

Lorsque vous maîtriserez tous les concepts nécessaires à un projet de digitalisation, vous serez en mesure de vous présenter à l'examen et pourrez alors postuler pour un « PECB Certified Lead Digitalization and Electronic Archiving Manager ». En obtenant ce certificat, vous serez en mesure de démontrer que vous possédez les connaissances pratiques et les capacités professionnelles pour soutenir et diriger une équipe destinée à mener un projet de digitalisation et de conservation/archivage de données numériques.



À qui s'adresse la formation ?

- Aux chefs de projet en matière de digitalisation et d'archivage électronique (lorsqu'ils sont identifiés dans l'organisation)
- Aux consultants, aux responsables de la sécurité, aux responsables informatiques, aux juristes et aux archivistes amenés à gérer des projets de digitalisation et d'archivage électronique
- Aux responsables de la gouvernance de l'information, aux responsables de la gestion des risques
- A toutes les personnes désireuses de mieux comprendre les enjeux du numérique dans le cadre de la digitalisation des processus métier et de la conservation de données numériques, voire de la transformation numérique en générale, par exemple et sans que cette liste soit limitative :
 - Conseillers experts en technologie de l'information
 - Les agents de sécurité de l'information
 - Les responsables de la sécurité de l'information
 - Tout professionnel de l'informatique
 - CTO, CIO et CISO

Programme de la formation

Durée : 5 jours

- Jour 1** | Premier jour : sensibilisation au domaine de la digitalisation des processus et à la conservation/archivage des données numériques
- Jour 2** | Deuxième et troisième jour : Aspects méthodologiques d'un projet de digitalisation
- Jour 3** | Quatrième jour : solutions et corpus documentaire
- Jour 4** | Cinquième jour : évolutions et examen de certification
- Jour 5** | Examen de certification



Objectifs de la formation

- Maîtriser les informations et données essentielles à connaître pour aborder un projet de digitalisation avec méthode et efficacité
- Maîtriser les grands principes des techniques de sécurisation des données numériques et les notions de preuves électroniques
- Maîtriser les trois piliers de tout projet de digitalisation que sont la signature électronique, la conservation/archivage de données numériques et la gestion des flux ou cycle de vie des documents numériques
- Maîtriser l'identification des risques d'un projet de digitalisation
- Maîtriser les étapes clés et les bonnes pratiques des projets de digitalisation, y compris les aspects contractuels et l'établissement d'un corpus documentaire juridico-technique
- Maîtriser l'identification des contraintes techniques, économiques, organisationnelles, légales et réglementaires qui portent sur les processus dématérialisés
- Maîtriser des techniques/méthodes permettant de choisir objectivement une solution

Examen

Durée : 3 heures

L'examen couvre les grands domaines de compétence suivants :

Domaine 1 | Fondamentaux et contraintes d'un projet de dématique

Domaine 2 | Les enjeux juridiques d'un projet de dématique

Domaine 3 | Conduire un projet de dématique

Domaine 4 | Les bases/piliers de la dématique

Domaine 5 | Normes et certifications dans l'environnement de la dématique

Domaine 6 | Evolutions de la dématique et du numérique en général

Pour de plus amples informations concernant l'examen, veuillez consulter [Politiques et règlement relatifs à l'examen](#)



Certification

Après avoir réussi l'examen, vous pouvez demander l'une des qualifications mentionnées sur le tableau ci-dessous. Un certificat vous sera délivré si vous remplissez l'ensemble des exigences relatives à la qualification sélectionnée.

Pour de plus amples informations sur les certifications Digitalization and Electronic Archiving Manager et le processus de certification PECB, veuillez cliquer sur [Politiques et règlement de certification](#)

Qualification	Examen	Expérience professionnelle	Expérience de projet de digitalisation	Autres exigences
PECB Certified Provisional Digitalization and Electronic Archiving Manager	Examen "PECB Certified Digitalization and Electronic Archiving Manager" ou équivalent	Aucune	Aucune	Signer le Code de déontologie de PECB
PECB Certified Digitalization and Electronic Archiving Manager	Examen "PECB Certified Digitalization and Electronic Archiving Manager" ou équivalent	Deux années dont une année d'expérience professionnelle en gestion de données numériques	Un total de 200 heures d'activités de projet	Signer le Code de déontologie de PECB
PECB Certified Lead Digitalization and Electronic Archiving Manager	Examen "PECB Certified Digitalization and Electronic Archiving Manager" ou équivalent	Cinq années dont deux années en : gestion de données numériques	Un total de 300 heures d'activités de projet	Signer le Code de déontologie de PECB

Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen
- Un manuel de cours contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 31 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires